

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	74 (1945)
Heft:	6
Rubrik:	L'instruction civique au cours complémentaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'instruction civique au cours complémentaire

1. *Définition et but.* C'est l'instruction du citoyen ; elle lui fait connaître ses droits, ses devoirs ; les sociétés dans lesquelles il sera intégré ; les institutions qu'il doit respecter et soutenir. Le citoyen bien instruit pourra juger lui-même des questions sur lesquelles il sera appelé à se prononcer.

Mais l'instruction civique est appelée surtout à développer dans le cœur du jeune homme, l'amour du pays, le respect de ses institutions, de ses magistrats. C'est le côté hautement éducatif de cet enseignement. Jamais, croyons-nous, nous n'avons assisté à un dénigrement aussi général de tout ce qui, de près ou de loin, touche à nos lois, à nos chefs et à nos autorités. Il est urgent de mener une campagne courageuse afin de corriger notre peuple de cette mentalité qui veut tout juger, tout critiquer, tout condamner.

Demain, nous n'aurons pas tellement besoin de savants, grands ou petits ; notre patrie attend avant tout des enfants fidèles et courageux, des citoyens conscients et disciplinés, des autorités clairvoyantes et résolues. Cette éducation de la nation est notre tâche ; nous la partagerons avec l'Eglise et la famille.

2. *Enseignement.* L'instruction civique demande à mémoriser une somme considérable de notions. L'école primaire ayant posé les premiers éléments, les cours complémentaires reprendront ces notions de base pour les développer et les parfaire. La leçon d'instruction civique figurera au programme de chaque séance (15 à 30 minutes). Il faut répéter, répéter sans cesse !

Mais cet enseignement sera vivant. Nous puiserons directement dans l'activité de nos autorités, dans la vie du citoyen, dans les nombreuses manifestations politiques ou sociales dont les comptes rendus emplissent les colonnes de nos journaux.

Il faut que le jeune homme comprenne que l'instruction civique n'est pas du tout une science livresque et abstraite, mais qu'elle concourt essentiellement à la formation technique et morale du futur citoyen.

En suivant ainsi, pas à pas, les citoyens dans leur activité, guidé et conseillé par son maître, le jeune homme s'incorporera tout naturellement à la société où il devra bientôt prendre place et jouer le rôle qui lui sera dévolu.

3. *Manuels.* 1. Le résumé du cours supérieur, reçu de son maître. Résumé court, mais assez complet : le catéchisme indispensable du citoyen.

2. Etude et interprétation du manuel : *Eléments de droit et d'instruction civique*, de J. Piller.

3. Les journaux et surtout la *Feuille Officielle*.

4. Publications diverses : Le jeune citoyen, le jeune tireur, les almanachs, les journaux de la J. A. C., etc. Le maître trouvera dans ces publications des thèmes ou des exemples qui illustreront le côté éducatif ou moral de son enseignement.

5. Autres lectures personnelles dont le jeune homme donnera compte rendu à ses camarades (nous recommandons vivement ce procédé).

Une leçon :

Je veux devenir un bon citoyen

Suggestions à développer

- a) Connaître mon pays : étudier sa géographie et son histoire. À bicyclette, à la découverte de mon pays : voyages instructifs et non pas courses sans but, de fête en fête, de pinte en pinte.
- b) Connaître l'organisation de mon pays, ses lois, ses autorités, le fonctionnement du ménage de l'Etat. Pour cela, j'aime la leçon d'instruction civique, je m'y intéresse, je questionne et me renseigne par mes lectures.
- c) Je veux me préparer à devenir *un citoyen digne*, par mon travail consciencieux à la ferme, à la montagne, à la forêt, sur le chantier, au bureau, à l'usine, par ma conduite sobre et honnête, par mon économie.
- d) Grâce à ma situation financière, je jouirai d'une certaine indépendance. Je ne demanderai à l'Etat que ce qu'il doit m'accorder.
- e) Je mettrai mon point d'honneur à élever ma famille et à soutenir mes vieux parents, par mon seul travail.
- f) Je veux être soldat ; je m'y prépare en suivant le cours J. P., le cours de jeune tireur ; avec mes camarades, je fais du sport.

Rédactions :

1. Comment j'occupe mes loisirs.
2. Je m'instruis en lisant.
3. Encourager un ami à apprendre un métier.
4. Recommander à un camarade d'économiser l'argent qu'il gagne.
5. Bon citoyen et fier soldat.
6. Ce que je dois à mes parents.

BONFILS.